

2019-7121
2020-07-17

KONK^{MD}

407
INSECTICIDE AVEC PYRÉTHRINE

VAPORISATEUR SOUS PRESSION COMMERCIAL

TUE : Les mouches, moustiques, guêpes, moucheron, blattes, fourmis, grillons, anthrènes de tapis, myriapodes, millipèdes, cloportes communs, araignées, lépismes argentés, pyrales indiennes de la farine, alucites des grains, triboliums bruns de la farine, cucujides dentelés des grains, calandres des grains, charançons du riz, triboliums rouges de la farine, papillons nocturnes, circons de la farine, punaises des lits et puces.

POUR EMPLOYER DANS : Les industries d'emballage d'alimentation, industries d'emballage de viande, industries d'alimentation, industries d'emmagasiner de nourriture, véhicules de transport de nourriture, cuisines institutionnelles ou commerciales, salles à manger et dépenses de restaurants, supermarchés, industries d'embouteillage, hôpitaux, hôtels, motels, logements, magasins, logements pour personnes âgées, garderies, terrains de camping, autobus, trains et navires.

PRINCIPE ACTIF

Pyréthrine	1,00 %
Butoxide de pipéronyle, technique	2,00 %
Dicarboximide de Bicycloheptène N-octylique	3,33 %

NO. D'ENREGISTREMENT 24875 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER

EXPLOSIF

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Contenu net 454 g

Acuity Holdings, Inc.
11627 - 178 STREET
EDMONTON AB T5S 1N6
1-905-669-9876

2019-7121
2020-07-17

MODE D'EMPLOI : Tenir le contenant à la verticale en vaporisant. Garder le vaporisateur à au moins 1 m des murs, tissus et meubles. Balayer et détruire les insectes morts si possible. Il est interdit d'appliquer le produit sur le bétail servant à la production d'aliments destinés à la consommation humaine. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Dans les industries de préparation de viande et de nourriture, **NE PAS** appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

INSECTES VOLANTS : Les mouches, moustiques, papillons nocturnes, guêpes, moucheron - Calculer l'espace à traiter en mètres cubes. Fermer toutes les portes et fenêtres. Arrêter tous les systèmes d'aération. Empêcher les personnes et les animaux d'entrer dans la pièce à traiter. Diriger le jet à grands mouvements balayant dans toutes les parties de la pièce, surtout près des fenêtres et autres sources de lumière. Les insectes doivent être atteints par la buée pour être tués. Quand possible, diriger la buée dans les endroits où les insectes sont présent. Vaporiser pour 2-3 secondes par 30 m³ d'espace. Répéter le traitement si nécessaire.

INSECTES RAMPANTS : Blattes, fourmis, araignées, lépismes argentés - Ouvrir tous les cabinets, penderies et armoires. Vaporiser directement sur les insectes ou dans les fentes et fissures où les insectes se cachent.

POUR DES BLATTES : Pour de meilleurs résultats, vaporiser directement sur les blattes et vaporiser entièrement toutes les parties de la pièce et les endroits soupçonnés d'héberger ces insectes. Porter une attention particulière aux fentes, surfaces cachées, sous les éviers, derrière des poêles et réfrigérateurs, les dépenses de nourriture, et n'importe où ces insectes sont soupçonnés de se cacher. Aussi, vaporiser autour des cadres de fenêtrés et portes. Répéter si nécessaire.

POUR LES ARAIGNÉES ET LÉPISMES ARGENTÉS : Pour le contrôle de ces insectes, une vaporisation fréquente et répétée sur les plinthes, fenêtres, cadres de portes, bibliothèques, et endroits d'emmagasinage devraient être faites. Pour le contrôle adéquat, vaporiser directement sur les insectes.

POUR LES GRILLONS : Vaporiser entièrement et fréquemment derrière des poêles, réfrigérateurs, sous des armoires, dans les dépenses, et surtout dans les penderies, sous-sols, et autres endroits humides. Pour de meilleurs résultats, vaporiser directement sur les insectes.

POUR LES FOURMIS : Vaporiser les pistes de fourmis, les nids et points d'entrée pour 10-15 secondes par 9 m² de superficie de plancher.

POUR LES PYRALES INDIENNES DE LA FARINE ET ALUCITES DES GRAINS : Fermer les fenêtres et les portes. Diriger le jet de vaporisation dans toutes les parties de la pièce surtout autour des récipients emmagasinés de produits alimentaires, palettes et superficies sombres. Vaporiser 7 à 10 secondes pour chaque 30 m³ d'espace. Garder la pièce fermée pour 15 minutes suivant le traitement. Répéter le traitement au besoin ou si nécessaire.

POUR LES ANTHRÈNES DE TAPIS : Vaporiser directement les anthrènes sur les plinthes, planchers, étagères et tapis. Répéter le traitement si nécessaire.

POUR LES TRIBOLIUMS BRUNS DE LA FARINE, CUCULIDES DENTELÉS DES GRAINS, CALANDRES DES GRAINS, CHARANÇONS DU RIZ, TRIBOLIUMS ROUGES DE LA FARINE, CIRONS DE LA FARINE : Vaporiser les fentes et fissures, les machines de manutention et de traitement, autour des cartons ou contenants et autres superficies où ces insectes se

2019-7121
2020-07-17

rassemblent Vaporiser 30 secondes pour chaque 9 m² de surface. Garder la pièce fermée pour 45 minutes à 1 heure après le traitement. Répéter le traitement si nécessaire.

POUR LES PUNAISES DES LITS : Vaporiser les matelas, particulièrement autour des touffes et coutures. Défaire les lits et vaporiser tous les coins. Traiter les plinthes, moulures et planchers. Répéter le traitement si nécessaire.

POUR LES PUCES : Vaporiser les lits, literie, plancher et endroits où les animaux habitent. Répéter au besoin. Ne pas employer directement sur les animaux.

LE TRAITEMENT POUR DES ESPACES INACCESSIBLES (greniers, faux plafonds, murs et vides dans les machines): Pour des scènes exposées de blattes, araignées, fourmis, lépismes argentés, grillons, myriapodes, millipèdes, cloportes communs et triboliums - Calculer l'espace vide et traiter à un taux de 20 secondes par 30 m³ (pour récipient de 6,8 kg - 10 secondes par 30 m³). Vaporiser en plaçant la tige d'injection dans la fente ou fissure, trou ou autre petite ouverture dans un espace vide. Répéter le traitement si nécessaire. S'assurer d'une bonne circulation d'air après avoir traité les pièces.

REMARQUE À L'APPLICATEUR : Pendant tout traitement volumétrique, porter un respirateur approuvé pour les pesticides.

APPLICATION À L'EXTÉRIEUR : Pour tuer les puces, moustiques et moucheron dans des espaces ouverts près des édifices et dans les terrains de camping, les meilleurs résultats sont obtenus quand la température est 24°C ou moins, et s'il y a un vent de 8 km/h ou moins. Vaporiser au rythme de 60 à 80 secondes par 0,4 hectare (pour récipient de 6,8 kg, vaporiser 30 à 40 secondes par 0,4 hectare). Vaporiser à grands jets à travers la superficie à être traitée. Répéter le traitement si nécessaire.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer la buée de vaporisation ou les vapeurs. Ne pas rester dans les lieux traités. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. **NE PAS** appliquer dans un espace clos ou surélevé sans une protection adéquate des voies respiratoires et des yeux. Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant des systèmes fonctionnels de ventilation ou de renouvellement de l'air. Utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. **NE PAS** appliquer si des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé n'ait séché. **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** utiliser en pulvérisation d'ambiance. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application, le nettoyage et les réparations. Aucun produit d'emballage, viande ou aucun ingrédient doit être dans la pièce. Toutes surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec la viande, la nourriture ou autres produits de nourriture doivent être lavées et rincées entièrement avec l'eau potable, après le traitement et avant de le réutiliser. Ne pas utiliser dans les garderies, les pièces où les enfants, personnes âgées ou malades sont soignés. Pour vaporiser les dépenses ou armoires de nourriture, enlever la nourriture des étagères. Vaporiser entièrement et replacer la nourriture. Pour les punaises des lits, Ne pas utiliser dans les garderies, les pièces où les enfants, personnes âgées ou malades sont soignés. Pour vaporiser les dépenses ou armoires de nourriture, enlever la nourriture des étagères. Vaporiser entièrement et replacer la nourriture.

2019-7121
2020-07-17

Dans le logement, toutes surfaces en contact avec la nourriture et les ustensiles doivent être couverts pendant le traitement, ou lavés entièrement avant d'être utilisés. NE PAS utiliser ce produit sur des articles lavables (oreillers, draps, jouets, vêtements). Avant le traitement des matelas, des meubles, des garde-robes, retirer tous les draps et les vêtements, puis passer l'aspirateur à fond. Les matelas et les meubles traités doivent avoir séché avant d'y remettre la literie et les vêtements fraîchement lavés. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application. CONTENU SOUS PRESSION. Ne pas percer ou incinérer le contenant. Ne pas employer ou conserver près de la chaleur ou flamme ouverte. Conserver à des températures de plus de 50°C peut causer le contenant d'éclater. Ne pas vaporiser sur des surfaces vernies, peintes ou en plastique ou directement sur l'équipement électronique tel que radio, télévision, ordinateur, etc. Enlever les animaux domestiques, les oiseaux, et recouvrir les aquariums avant de vaporiser.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.